

LETTRE D'INFORMATION

AFFAIRES SCOLAIRES

INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES 2021-2022

Les démarches pour inscrire son enfant aux services périscolaires (cantine et garderie) en 2021-2022 sont à effectuer :

DU 1ER JUIN AU 10 JUILLET 2021

Vous accédez à l'Espace Famille de la ville :

<https://www.espace-citoyens.net/saintandredecubzac/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

et saisissez votre identifiant et votre mot de passe

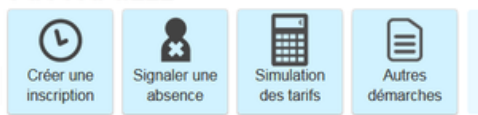
Deux étapes sont nécessaires pour inscrire votre enfant à la cantine et à l'accueil périscolaire :

1

Avant l'inscription, il convient de **compléter le Dossier Administratif 2021-2022**. Pour ce faire, cliquez sur le bloc « Créer une inscription » et munissez-vous des documents obligatoires suivants en format PDF:

- livret de famille complet (parents et enfants)
- justificatif de domicile
- fiche sanitaire à télécharger dans le dossier
- vaccinations du carnet de santé
- attestation de paiement et de quotient familial de la CAF ou de la MSA

MA FAMILLE



Cette démarche sera validée par le Service des Affaires Scolaires qui vous l'indiquera par la transmission d'un mail.

2

Vous pourrez alors **procéder à l'inscription aux services périscolaires** de votre enfant via le bloc « Créer une inscription ».

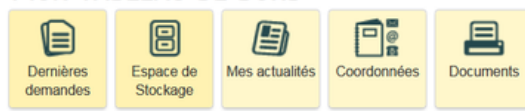
- Restauration scolaire 2021-2022

- Accueil périscolaire 2021-2022

Munissez-vous du certificat de travail de chaque représentant (pièce obligatoire)

Tous les échanges de la collectivité seront visibles dans le bloc « Dernières demandes » de votre Espace Famille : pensez à le consulter régulièrement.

MON TABLEAU DE BORD



TRANSPORT SCOLAIRE : L'inscription doit être effectuée sur le site de la Région transports.nouvelle-aquitaine.fr entre le **1er juin et le 20 juillet 2021** (après le 20 juillet le coût de l'inscription sera majoré de 15€)

En cas de besoin, vous pouvez joindre le Service des Affaires Scolaires au 05 57 45 10 27